

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Saint-Denis, le 26 novembre 2021

COVID-19 : FIN DES FERMETURES DE CLASSES DÈS LE PREMIER CAS POSITIF DANS LES ÉCOLES DE L'ACADÉMIE

À compter du lundi 29 novembre 2021, l'académie de La Réunion et l'ARS mettent en œuvre de nouvelles mesures d'ajustement du protocole sanitaire dans les écoles.

Le ministre de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports, Jean-Michel Blanquer, a annoncé jeudi 25 novembre 2021, lors de la conférence de presse commune avec le ministre de la Santé et des Solidarités, Olivier Véran, la mise en place progressive, à partir du lundi 29 novembre 2021, d'un ajustement des mesures mises en œuvre lorsqu'un écolier est testé positif au coronavirus.

Dans l'académie de La Réunion, le protocole de traçage pour identifier les cas positifs s'applique déjà à l'ensemble des classes dans lesquelles un élève a été signalé positif au coronavirus : tous les élèves de la classe étant considérés comme cas contact, ils doivent se faire tester, sous la responsabilité de leurs responsables légaux. Ce test peut être PCR ou antigénique.

À compter du lundi 29 novembre 2021, lorsqu'un élève d'école primaire sera testé positif, les autres élèves de la classe considérés comme cas contact retourneront en classe au rendu négatif du test. Seuls les élèves dépistés positifs seront maintenus à domicile, avec mise en place de la continuité pédagogique. Il n'y aura donc plus de fermeture de classe systématique pour une semaine.

Ce nouveau protocole a pour objectif d'assurer à la fois la protection des élèves et des adultes mais également l'ouverture aussi grande que possible des écoles. L'académie de La Réunion poursuivra en parallèle sa politique active d'organisation de campagnes de dépistage salivaire au sein des écoles.

Contact presse
Service communication du rectorat